FRc 3-18852

Case FRC 20472

CONVENTION NATIONALE.

MOTION D'ORDRE

EN FAVEUR DES GÉNÉRAUX DE NOS ARMÉES,

ET

Moyen de conserver les Monumens les plus précieux qui existent tant à Paris qu'aux environs de cette commune, en leur assurant une destination aussi utile qu'honorable pour la République française,

PROPOSÉS A LA CONVENTION NATIONALE,

PAR

LAMBERT, député de la Côte-d'Or.

Novembro 1795

CITOYENS-COLLÈGUES,

Quand les voûtes de cette enceinte ne cessent de retentir du récit des victoires de nos braves guerriers; quand toutes les pages de nos bulletins sont remplies journellement des actions écla-

THE NEWBERRY LIBRARY

tantes de nos généraux, et que nous serions tentés de leur dire, comme un poëte célèbre à Louis XIV, *Cessez de vaincre ou nous cessons d'écrire*, qu'avons-nous fait pour perpétuer la mémoire de tant d'héroïsme, pour honorer tant et de si constans triomphes? Rien, sinon des lettres de compliment, des insertions au bulletin, et cette formule usuelle et rebattue, *qu'ils ne cessent de bien mériter de la patrie.*

Cependant qui de vous ne sait que la plupart des républiques anciennes, que les principales villes de la Grèce avoient des *prytanées* où les grands hommes (1) en tout genre, où tous ceux qui dans la carrière des lettres et des armes avoient bien mérité de la patrie, étoient nourris et entretenus aux frais du trésor public? Qui de vous ne sent combien un pareil spectacle devoit enflammer le zèle et le courage de la génération naissante? Et nous, après nous être constitués en république, l'une des plus puissantes qui ait jamais existé; nous qui devons à l'esprit philosophique de notre siècle, à la bravoure de nos soldats, la plus étonnante des révolutions, nous ne nous empresserions pas d'imiter une aussi sage institution! Non, citoyens-collègues, un tel exemple ne sera pas perdu pour vous, et vous ne terminerez pas votre session sans avoir acquitté ce tribut de reconnoissance publique au génie et à la valeur militaire.

La vaste étendue de notre territoire, l'immensité de notre population, ne nous permettent pas, il est vrai, de rassembler dans un même lieu tous ces bienfaiteurs de l'humanité; mais avec le même amour pour la gloire nationale, nous pouvons atteindre à-peu-près le même but. Nous avons à Paris un *louvre;* dans les environs, des monumens superbes, des ci-devant châteaux, qu'il sera toujours de l'intérêt et de la dignité de la République d'entretenir, parce que ce sont des espèces de dépôts qui renferment tout ce qu'il y a de plus précieux dans les arts, et que nul citoyen n'osant ni les habiter, ni les acquérir, si ce

---

(1) Quand Socrate fut interrogé par ses juges, et qu'ils lui demandèrent, suivant l'usage, quelle peine il croyoit avoir méritée, il leur répondit que s'il croyoit avoir mérité quelque chose, c'étoit d'être nourri le reste de ses jours dans le prytanée.

n'est pour les détruire, ils ne peuvent entrer pour rien ou presque rien dans le calcul de nos finnaces (1).

Eh bien! je vous propose de faire, de tous ces magnifiques édifices, autant de *prytanées* qui serviront d'asile et de récompense nationale à tous ceux qui, dans quelque genre que ce soit, auront rendu des services signalés à leur patrie; je vous propose encore de couronner les exploits immortels de nos généraux par une pompe triomphale après la paix, et que cet honneur leur soit décerné par un décret du corps législatif.

Cet antique usage qui a produit dans Rome une pépinière de héros, n'est tombé en dessuétude parmi les nations modernes, que parce que les tyrans et les despotes, qui se les sont partagées comme un troupeau de bétail, ont eu trop d'orgueil pour permettre que l'on rapportât à d'autres qu'eux tout l'éclat des victoiros remportées sur leurs ennemis: mais il n'en est pas ainsi d'une grande république qui doit toujours compter comme le premier de ses devoirs celui d'honorer et de récompenser, de la manière la plus ostensible, le mérite et les grands talens qui sont les germes de sa prospérité.

Par ce moyen vous conserverez et vous acheverez ce *louvre*, dont le pérystile n'a rien de comparable dans le monde, et dont *Voltaire* disoit que l'on viendroit encore de deux mille lieues pour en admirer les ruines, si jamais il tomboit au pouvoir de quelques hordes tartares.

Par ce moyen, vous conserverez et vous acheverez ce superbe temple, commencé sous le nom de *la Magdelaine*, qui fera époque dans les fastes de la belle architecture, et qui, étant dédié à la Paix et à la Concorde, sera pour nos triomphateurs ce qu'étoit le *Capitole* pour les Romains, c'est-à-dire, le lieu où ils viendront déposer leurs trophées après la guerre.

Quant au ci-devant château de *Versailles*, il n'est personne

---

(1) La plus grande partie des parcs qui les entourent pourroit être vendue et restituée à l'agriculture, de sorte que la vente du capital qui en proviendroit suffiroit à-peu-près pour l'entretien des bâtimens et jardins, sur-tout si on y mettoit de l'ordre et de l'économie.

sans doute qui ne sente combien il est de l'intérêt et de la dignité nationale de l'entretenir avec un soin particulier, et qu'il y auroit autant de folie aujourd'hui à le laisser tomber en ruines, qu'il y en a eu autrefois à le construire et y déployer tout le faste du despotisme asiatique : il faut qu'il nous serve de monument éternel de la tyrannie des maîtres tant qu'ils y ont régné, et de la stupidité des esclaves jusqu'à ce qu'ils aient brisé leurs fers.

Enfin, une dernière considération non moins importante, et qui ne vous échappera sûrement pas, c'est qu'il faut mettre un terme à cette manie effroyable de détruire et de reconstruire sans ensemble, sans plan fixe, sans convenance ; manie qui depuis le commencement de la révolution a coûté, ainsi que tous les déménagemens successifs, des sommes énormes au trésor public, et qui tous les jours nous fait faire des projets insensés, des projets gigantesques de nouveaux édifices, tandis que nous négligeons et que nous laissons tomber en ruines des chef-d'œuvres en ce genre.

Je demande donc que vous ordonniez à votre comité d'instruction publique de se concerter avec celui des finances, pour vous faire incessamment un rapport sur les objets suivans :

1°. Indiquer un mode de décerner les honneurs du triomphe à ceux de nos généraux de terre et de mer qui se seront le plus signalés pendant la guerre, et tel qu'il ne puisse offenser les nations avec qui nous aurons fait la paix (1).

2°. Consacrer à la Paix et à la Concorde le temple connu sous le nom de *la Magdelaine* ; placer les bustes en marbre blanc de tous nos généraux et commandans en chef de l'artillerie qui se seront signalés pendant la guerre de la révolution, ainsi que tous les trophées remportés sur les ennemis, et y prononcer à l'avenir les éloges funèbres décrétés par le Corps légis-

---

(1) En imitant les Romains dans ce qu'ils ont fait de bon, nous nous garderons bien de copier leurs fautes ; et jamais des rois vaincus, des ennemis subjugués, ne précéderont nos chars de triomphe.

latif en l'honneur de ceux qui seront morts en combattant pour leur patrie.

3°. Transférer le plus tôt possible (1) au Louvre la grande bibliothèque nationale, et destiner tous les logemens particuliers qui pourront être formés dans la distribution de ce palais, après le placement des grands établissemens projetés par l'Assemblée constituante, à recevoir tous ceux qui se seront le plus distingués dans les lettres, les sciences et les arts.

4°. Accorder, également, et aux mêmes savans et artistes, tous les logemens qui pourront être pratiqués dans le château de Vincennes, en conservant la Tour, pour en faire une prison d'État (2).

5°. Destiner les châteaux de Marly et Bellevue pour la haute magistrature, c'est-à-dire, pour ceux qui auront rempli trois législatures avec le plus de distinction; les membres du directoire exécutif qui auront occupé cette place au moins pendant dix ans sans reproche, les ministres pendant vingt ans, et les ambassadeurs qui auront rempli plusieurs négociations importantes.

6°. Accorder les châteaux de Saint-Cloud et de Meudon à ceux des généraux de terre et de mer qui auront rendu le plus de services à la patrie; leur distribuer des logemens meublés, dignes d'eux et de la nation, et leur assigner des places distinguées dans les spectacles, fêtes et cérémonies publiques.

7°. Assurer d'une manière fixe et invariable la conservation du château de Versailles, qui pourroit servir à placer les soldats

---

(2) Par quelle insouciance inexcusable laissons-nous les deux collections les plus précieuses peut-être qu'il y ait en Europe, je veux dire la bibliothèque nationale et le *muséum*, exposés tous les jours à devenir la proie des flammes ? L'encendie de Saint-Paul de Londres ne réveillera-t-il pas notre attention, et conserverons-nous plus long-temps un groupe de vieilles maisons de bois pourri qui avoisinent la galerie du louvre, pour la voir bientôt réduite en cendres ?

(1) Cette tour, avec celle du Temple, à Paris, devroient être les seules prisons d'état; et la trésorerie nationale, si elle étoit placée sous les murs de cette espèce de forteresse, c'est-à-dire, dans les bâtimens ci-devant occupés par le prince Conti, seroit beaucoup plus en sûreté.

invalides qui sont à Paris (1), sans rien toucher ni au Muséum, ni à la grande galerie, chapelle et salle de spectacle, qui feront toujours l'admiration des étrangers et de tous ceux qui aiment les beaux arts.

8°. Proposer au concours, en l'honneur de nos quatorze armées victorieuses, un magnifique arc de triomphe, qui sera placé à la barrière de l'Étoile et des Champs-Élysées, en face du Palais-National.

Ce que je vous propose, citoyens-collègues, n'est qu'un aperçu que je soumets à vos lumières, et dont il me sera facile de vous donner tout le développement nécessaire si vous en adoptez les bases. Je ne prévois qu'une objection spécieuse qui pourroit résulter des principes d'une égalité chimérique et mal entendue (2); car la dépense, dans une République comme la nôtre, ne pourra jamais être un obstacle à l'admission des vues que je vous présente.

Ne sera-t-il pas dangereux, me dira-t-on, d'accorder des distinctions excessives à des hommes qui, quelques services qu'ils aient rendus à la patrie, doivent se faire gloire de rentrer dans la classe de simples citoyens, dès qu'ils ne peuvent plus lui être utiles? L'éclat dont on les environneroit ne leur inspireroit-il pas l'espoir d'en obtenir un plus grand encore et de dominer leurs concitoyens? Les méfiances, les jalousies de leurs ennemis, de leurs rivaux, ne seront-elles pas une source perpétuelle de discorde et de trouble dans l'État? Et *Cincinnatus*, trois fois dictateur, ne retourna-t-il pas trois fois à sa charrue, après avoir vaincu les ennemis de Rome?

---

(1) La magnifique maison que ces invalides occupent à Paris pourroit dans ce cas servir *d'Hôtel-Dieu*, qu'il est impossible de conserver au centre d'une ville immense, quelques dépenses qu'on y fasse, et qui sera toujours un cloaque aussi insalubre pour ceux qui l'habitent que pour ceux qui l'environnent.

(2) C'est avec l'abus funeste de ce mot et de tant d'autres, c'est par le renversement absolu des idées et de la morale, que nos triumvirs, nos démagogues, se sont familiarisés avec tous les crimes; c'est en parlant sans cesse de raison et de vertus, qu'ils vouloient faire de nous un peuple de foux et une république de bêtes féroces.

Voilà, ce me semble, tout ce que l'on peut dire de plus raisonnable contre le projet dont je viens de vous entretenir ; mais faites bien attention, je vous prie, que tous ces inconvéniens, beaucoup plus apparens que réels, doivent disparoître devant les grands avantages que nous pouvons recueillir d'une pareille institution ; et en effet, dans nos mœurs actuelles, avec notre territoire et notre population, comment pourroit-on redouter l'influence de quelques hommes dont les qualités éminentes auront servi à illustrer la patrie, de ces hommes dont la nature est malheureusement si avare, et dont toutes les démarches, toutes les actions seront toujours sous les yeux du gouvernement? Pourroient-ils se dissimuler ce que Mirabeau, au plus haut degré de la faveur populaire, s'avouoit à lui-même, c'est-à-dire, l'instabilité de cette même faveur, et la nécessité de voir toujours la roche *Tarpéïenne* à côté du *Capitole ?* Et si jamais le délire de l'orgueil et de l'ambition pouvoit les porter à l'oubli de leurs devoirs, à moins qu'ils ne se concertassent tous ensemble, ce qu'il est trop absurde de supposer parmi des hommes qui aspirent au premier pouvoir, ne trouveroient-ils pas dans chacun de leurs collègues autant d'ennemis intéressés à étouffer leurs complots liberticides ?

D'ailleurs, en quelque lieu qu'ils habitassent, ce danger, si c'en étoit un, ne seroit-il pas toujours le même ; et peut-on de bonne-foi supposer qu'ils conspireroient, qu'ils deviendroient traîtres envers la patrie, par cela seul que la patrie se seroit montrée reconnoissante envers eux ? Cela n'est ni dans la nature, ni dans l'ordre des probabilités.

Quant aux honneurs du triomphe et aux places distinctives dans les spectacles et dans les cérémonies publiques, que je demande pour les généraux de nos armées, décrétez, si vous y trouvez quelqu'inconvénient, que ces honneurs extraordinaires ne seront accordés qu'à ceux qui auront fait la guerre de la révolution seulement, qui elle-même, par tous les prodiges de valeur et de génie dont elle a donné le spectacle, est la plus étonnante, la plus extraordinaire de toutes les guerres qui aient jamais été faites : mais au moins destinez les maisons nationales que je

305

vous ai indiquées, à recevoir les trois classes des hommes les plus précieux à l'État, à titre de récompense nationale, parce que, comme je vous l'ai déja dit, elles sont presqu'inutiles à la nation, et qu'une telle perspective, un tel établissement ne peut qu'allumer dans toutes les ames la passion des belles et des grandes choses.

Puissent les fondateurs de la République française, à la veille de terminer leur carrière politique, et après avoir jeté l'ancre au milieu de tant d'orages, offrir aux générations futures ce gage de leur amour pour les sciences et les arts, ainsi que de leur vénération pour ceux qui les consacrent à la gloire de leur patrie!

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, an IV.
Novembre 1795